

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des délibérations du
Bureau Syndical
Séance du 16 novembre 2018**

DBS32-2018

Le 16 novembre 2018, à 14 h 30, le Bureau Syndical "Socle" régulièrement convoqué le 7 novembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel de la Communauté Urbaine, salle F4 719, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

En exercice

- au titre du SCoT 34
- au titre du Socle 39

Présents

- au titre du SCoT 20
- au titre du Socle 23

Votants :

- au titre du SCoT 24
- au titre du Socle 27
(4 pouvoirs)

Date d'envoi de la

convocation : 7/11/2018

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER :

M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, M. Christian DELBRUEL, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Dominique GOUTTE, M. Marc LECERF, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Patrick LERMINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Laurent PAGNY, M. Hubert PICARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Mme Monique GARNIER, Mme Marie- Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

M. Claude LETEURTRE, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Marc LECERF), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Dominique GOUTTE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Mme Martine PIERSIELA (pouvoir à M. Hubert PICARD)

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Michel BAR)

Etaient excusés :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Patrick LECAPLAIN, Mme Sylvianne LEPOITTEVIN, M. Thierry SAINT

**DEMANDE DE
FINANCEMENT POUR
L'ANIMATION -GESTION
LEADER 2018
SUR LE TERRITOIRE DU
GAL SCOT CAEN-
METROPOLE**

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION -GESTION LEADER 2018 SUR LE TERRITOIRE DU GAL SCOT CAEN-METROPOLE

Exposé :

LEADER = Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale : programme européen intégré du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

Le lancement opérationnel du Groupe d'Action Locale (GAL) du SCoT Caen-Métropole a débuté en 2015 suite au conventionnement avec le Conseil Régional de Basse-Normandie – autorité de gestion des Fonds européens – et l'agence de Services et de Paiement, organisme payeur des Fonds européens.

Le GAL du SCoT Caen-Métropole met en œuvre la stratégie de développement locale qui vise à renforcer les capacités d'adaptation, d'innovation et de coopération des acteurs pour un territoire équilibré, attractif et innovant. La mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire du SCoT Caen-Métropole requiert un travail d'ingénierie, d'animation et de gestion pendant toute la durée de la programmation 2014-2020.

L'équipe technique LEADER est constituée :

- D'1 ETP pour l'animation du programme, l'accompagnement des porteurs de projets, la coordination et l'assistance technique de la démarche LEADER,
- De 0,5 ETP pour la gestion et le suivi administratif du programme (poste d'1 ETP mutualisé à l'échelle des 2 GAL portés par le Pôle).

Au travers de la sous-mesure 19.4 du PDR, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole peut bénéficier d'une participation du programme LEADER à hauteur de 80% du coût total des frais salariaux pour l'équipe technique LEADER.

Plan de financement de cette action :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	43 631,09 €	FEADER - LEADER	40 140,60 €
Frais de fonctionnement (15% des frais salariaux)	6 544,66 €	Autofinancement	10 035,15 €
TOTAL	50 175,75 €	TOTAL	50 175,15 €

Proposition :

Il est proposé :

- D'approuver l'action d'animation, gestion 2018 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 ;
- D'approuver le plan de financement lié à cette action ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 40 140,60 euros de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL du SCoT Caen-Métropole et à signer tout document s'y rapportant.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

En vertu de ses pouvoirs délégués prévus à l'alinéa 3 du titre III de la délibération DCS09-2014, en date du 27 mai 2014,

APPROUVE l'action d'animation, gestion 2018 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 ;

APPROUVE le plan de financement lié à cette action ;

AUTORISE le Président à solliciter une subvention de 40 140,60 euros de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL du SCoT Caen-Métropole et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que la présente délibération rendue exécutoire sera transmise en Préfecture et à l'autorité de gestion des Fonds européens.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU



Envoyé en préfecture le 26/11/2018

Reçu en préfecture le 26/11/2018

Affiché le



ID : 014-251403184-20181116-DBS32_2018_2-DE